

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffpjp.siege@petanque.fr



CONSEIL NATIONAL

Réunion du 24 et 25 septembre 2016

(Cette réunion s'est tenue le samedi de 16h00 à 19h30 et le dimanche de 08h30 à 12h20 à Marseille au siège de la Fédération).

Etaient présents : M. CANTARUTTI, Président de la FFPJP et l'ensemble des membres du Comité Directeur, exceptés M. Coste et M. RIZZO (le dimanche).

Mmes et MM. les Présidents de Ligues ou Suppléants : MM. ROMAIN (Antilles-Guyane) KURTZ (Alsace), DURANTON (Auvergne), TASTET (Aquitaine), PLAUT (Bourgogne) VENON (Bretagne), PAOLI (S/Corse), CHAPPE (Centre), BRUNIN (Champagne-Ardenne), MARAUX (Franche-Comté), DEBONNAIRE (Hauts-de-France), MACAIRE (Ile-de-France), VERDIER (S/Languedoc-Roussillon), Mme SCHMITT (Lorraine), MM. LEBOT (S/ Midi-Pyrénées), ROCHE (S/Haute-Normandie), BRUAND (Pays de la Loire), Mme LACROIX (Picardie), Mme COSTE (PACA), M. CARTIER (Rhône-Alpes).

Absents : Ligues Poitou-Charentes et Limousin

Y assistaient : M. GRANDE Directeur Administratif
M. PERONNET Directeur Technique National
Mme MAILLET Conseillère Technique Nationale

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT : (Voir I. du CR du Comité Directeur)

Le Président souhaite également la bienvenue à M. Didier Roche suppléant pour la Haute-Normandie et M. Jean-Claude Guilloteau nouveau président de Poitou Charentes qui est excusé.

II. FINANCES : (Voir III. du CR du Comité Directeur)

III. RAPPORT DU CONSEIL DES LIGUES :

A. Réforme territoriale :

Un point sur l'avancement des procédures a été effectué afin de répertorier les difficultés rencontrées, prendre connaissance des solutions et pouvoir apporter une aide aux Ligues qui le souhaitent.

M. Xavier GRANDE est intervenu afin de répondre aux interrogations, Il a indiqué qu'il était préférable de choisir la fusion/absorption qui apparait comme la solution beaucoup plus simple en termes de démarches administratives. Un calendrier avait été établi par les Ligues, il prévoyait la clôture des procédures pour le 30 juin 2017, mais les débats ont montré qu'il serait souhaitable que celles-ci soient terminées pour le 31 mars. Il semble que cette date soit réalisable pour l'ensemble des Ligues concernées.

Un rappel des délais est à nouveau précisé.

Il conviendra donc de construire la structure juridique qui au cours du mandat de 4 ans, sera harmonisée en fonction des modifications et des adaptations qu'il sera nécessaire d'apporter.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) se déroulera normalement et ensuite, les anciens dirigeants poursuivront les fonctions qui leur étaient attribuées jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire. Cette décision de prorogation des mandats doit être soumise au vote de l'AG Ordinaire de fin d'année.

Tout ceci n'est qu'un rappel des textes qui ont été plusieurs fois mis à disposition.

Les arrêtés des comptes des ligues actuelles doivent être enregistrés à la même date.

Les documents types comme par exemple, le procès-verbal d'adoption, seront transmis par la Fédération.

La représentation des équipes aux Championnats de France sera sous le nom du comité régional, mais en aucun cas, sous le nom de la commission territoriale. Les protections pour les tirages au sort des poules seront revues.

B. Réforme territoriale des ETR :

Avec la participation de M. PERONNET, le niveau d'incidence sur le fonctionnement des ETR lié à la réforme territoriale et relative à l'instruction ministérielle ont été abordés.

Il appartiendra à chaque comité régional de réfléchir en fonction de ses dispositifs en place, à la formule qui se rapprochera le plus précisément possible des projets fédéraux et des dispositions qui seront nécessaires pour maintenir un niveau de subventions acceptables. Ce point doit être vu en 2017 et abordé lors du premier conseil des ligues.

Une réunion commune avec les responsables des ETR pourrait être organisée en septembre 2017.

Il faudra également tenir compte du rapport entre la capacité financière et la demande sur le plan technique, donc du rapprochement entre les élus et les structures éducatives.

Les quotas des équipes jeunes seront étudiés en 2017 et une proposition sera faite pour 2018.

Des difficultés apparaissent avec les dépassements des temps de travail fréquents concernant les salariés, une adaptation de la convention collective du sport serait nécessaire.

C. Réflexions sur les orientations de la prochaine mandature :

Il est à nouveau rappelé qu'un cadre fédéral de fonctionnement structuré à l'initiative de la fédération soit établi à l'attention des comités régionaux afin de faciliter l'uniformisation sur le territoire. La réforme territoriale pourrait être l'opportunité à saisir pour cette mise en place d'une véritable dynamique de projets sportifs et de développement. Un carnet de bord fédéral pourrait être créé pour harmoniser les actions fédérales avec les actions régionales et départementales.

Une labellisation des nationaux semble nécessaire au regard des disparités constatées depuis trop longtemps.

L'impression d'éloignement des clubs nécessite que soit rétablie la notion de club. Une grande action fédérale pourrait être menée vers la structuration des clubs, les rapprochant des entités supérieures. Insuffisance de structures éducatives favorisant le développement.

Les structures utilisant des collaborateurs fédéraux salariés devraient être dans l'obligation de signer les conventions mises à leur disposition.

Un trophée des écoles de pétanque pourrait être étudié afin de sensibiliser les jeunes et en même temps, opérer un rapprochement entre le loisir et le sportif.

Il est important et nécessaire de participer à tous les forums du sport et les expositions qui sont des moyens de communication non négligeables.

Nécessité de sensibiliser les éducateurs, afin qu'ils ne soient pas en activité uniquement lorsque leurs enfants sont concernés, mais qu'ils continuent au-delà de cette période.

Un toilettage des textes semble urgent, car lorsque de nouvelles dispositions sont adoptées, il ne faut pas se retrouver avec différentes versions que chacun peut utiliser à sa guise pour ensuite se mettre en difficulté.

Le circuit d'information avec la fédération devrait fonctionner avec plus de rigueur. Ainsi, aucune réponse ne devrait être donnée par téléphone, en dehors des dirigeants connus et répertoriés. Toute autre personne devrait adresser un écrit (courrier, mail, etc...) permettant de le retransmettre aux dirigeants concernés pour vérification d'identification et avis avant de formuler une réponse. Cette simple disposition éviterait des interprétations et des mises en difficulté des dirigeants.

Des disparités entre les différentes organisations des Championnats de France sont toujours constatées. Ce qui laisse supposer que les directives fédérales ne seraient pas équitables suivant les organisateurs ou les lieux d'organisation.

Le règlement sur les tenues des joueurs, plus particulièrement concernant les régionaux pour lesquels, une tenue identique pourrait être exigée à partir des 1/8ème de finale doit faire l'objet d'une étude en 2017.

- Jean Paul CHAPPE apporte quelques informations sur le CNC vétéran et Provençal dont les modalités seront portées au compte rendu de la commission concernée.
- Communication : Une réflexion devra être menée sur l'utilisation de la newsletter et des opportunités avec Planète Boule.
- CNIL : Nous devons être vigilants en veillant à ne pas diffuser les accès personnels, les fichiers, etc... Des modifications seront apportées afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Pétanque tour : Bon accueil en général et l'image véhiculée atteint ses objectifs.
- SAOS : Une relance concernant les conditions intéressantes de location de véhicule sera effectuée et les informations seront diffusées auprès des agences qui aujourd'hui, ne les ont pas reçues. Les offres avantageuses proposées par ODALYS sont rappelées et seront diffusées à nouveau auprès de notre public.

Des contacts seront pris avec LYRECO qui est spécialisé dans la fourniture de consommables en bureautique.

D. Questions diverses :

La licence carte à puce pourrait être optimisée en permettant de contrôler la situation du joueur comme pour le certificat médical. Par exemple : éducateur et arbitre. La carte peut-elle répondre à cette attente ?

Une réunion avec Paragon est prévue en octobre, le sujet sera abordé.

- La réglementation sur l'alcool ne serait pas respectée sur tous les lieux où se déroulent les championnats de France. Les débits de boissons installés dans l'enceinte sportive doivent-ils être sous licence II ou vraiment sans alcool ?

Quelle interprétation devons-nous adopter, afin d'être en conformité avec les directives fédérales ?

Le Comité Directeur se penchera à nouveau sur cette question de l'interdiction de l'alcool sur les Championnats de France au vu des difficultés des organisateurs tout en se conformant à la loi en vigueur en la matière.

- Le car podium de la Fédération ne pourrait-il pas être utilisé en priorité sur les championnats de France et en cas d'indisponibilité, la Fédération ne pourrait-elle pas prendre en charge le véhicule de remplacement ?

Le Comité Directeur a confirmé que la priorité était bien les Championnats de France. L'année 2016 a été exceptionnelle, toutefois une indemnisation a été versée.

- Les marqueurs de score ne pourraient-ils pas être à la disposition des organisateurs des championnats de France dans le car podium, sous réserve éventuelle d'un dépôt de caution ? Cette mise à disposition pourrait être étudiée sur la base de 300 marqueurs (SAOS, sponsorship, etc...).

- Concernant le mode de scrutin, serait-il possible de proposer une liste bloquée partielle et le restant en uninominal ? Cette disposition n'est pas conforme à la réglementation en vigueur à ce jour.

IV. SUJETS DEBATTUS PAR LE COMITE DIRECTEUR

LE PRESIDENT indique que, outre les questions qui ont été abordées au fil des débats, le Comité Directeur a traité les sujets suivants sur lesquels il donne les informations nécessaires.

A) **CHAMPIONNATS DE FRANCE**: (Voir IV. du CR du Comité Directeur)

B) **COUPE DE FRANCE DES CLUBS** : (Voir V. du CR du Comité Directeur)

C) **DISCIPLINE** : (Voir VIII. du CR du Comité Directeur)

Madame Coste conteste la décision sur l'affaire du National de Valréas et demande des précisions qui lui sont fournies.

A noter qu'un nouveau **Règlement disciplinaire types des Fédérations Sportives** est paru (Décret N°2016-1054 du 1^{er} août 2016). Celui de la F.F.P.J.P. devra donc être modifié et il sera présenté au Congrès de CAEN.

D) **ARBITRAGE** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)

E) **CNC** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)

F) **NATIONAUX** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)

G) **MEDICAL** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)

H) **COMMUNICATION** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)

I) **EQUIPEMENTS SPORTIFS** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)

J) **D.T.N** : (Voir IX. du CR du Comité Directeur)

K) **DIVERS** :

Le Président donne le calendrier des Championnats du Monde qui pourraient se situer en même temps que certains qualificatifs de ligues ou de CD pour les joueurs sélectionnés :

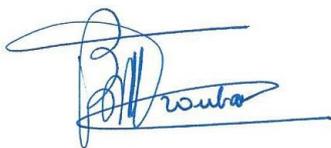
13 au 16 avril 2017 à Gand Championnats du Monde de Pétanque individuel - doublettes féminin et masculin ainsi que le doublette mixte.

Le Président demande à M. J.J. Romain de voir le problème de résidents de Saint-Barthélémy et Saint-Martin qui seraient licenciés en Guadeloupe.

(La séance est levée à 12 h 00)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P.



Bernadette TROUBAT



Alain CANTARUTTI